



APNÉES DU SOMMEIL

les rencontres

1ères

24 MARS 2023
Paris



DOSSIER TECHNIQUE



jprs.fr-rencontres-apnees-sommeil

Une journée organisée dans le prolongement des Journées Sommeil Santé des JPRS



SOMMAIRE

p.03 / Accès Rive Montparnasse

p.04 / Zone d'exposition

p.05 / Livraison et installation

p.06 / Identification des Colis

p.07 / Horaires du Congrès

p.08 / Caractéristiques des Stands

p.09 / Enseignes & implantation Stands

p.10 / Prestations sur Commande

p.13 / Assurance, gardiennage & déclaration

p.14 / Cahier des charges exposant

VOS CONTACTS

Organisateur du congrès :
OSPL / LES RENCONTRES 2023
204 avenue Louis Barthou,
33200 BORDEAUX CAUDERAN

Commissariat technique :

Cécile Ballet
07 81 10 72 31
expo-rencontres@jprs.fr





O1

ACCES RIVE MONTPARNASSE

Rive Montparnasse - 44 Boulevard de Vaugirard, 75015 Paris



Par voie ferrée

- Gare Montparnasse 1, 2 et 3
- Renseignements et réservations au
0 892 353 535 ou serveur vocal 36 35



Par avion

- Aéroport Paris Orly (16,5 km)
- Renseignements : 0 892 56 39 50
<https://www.parisaeroport.fr/>
- Navettes régulières entre l'aéroport et la gare Montparnasse (Ligne 1)
- Aéroport de Paris Charles de Gaulle (41km)
- Renseignements : 0 892 56 39 50
<https://www.parisaeroport.fr/>
- Navettes régulières entre l'aéroport et la gare Montparnasse (Ligne 4)



Par métro, bus ou transilien

- Métro : lignes 4, 6, 12 et 13 – Montparnasse Bienvenue.
- Transilien : ligne N
- Bus : lignes 28, 58, 88, 91, 92, 94, 95 et 96.



Stationnements

Liste des parkings à proximité du Rive Montparnasse :

- ☑ Interparking Montparnasse (650 m)
- Parking couvert – Ouvert 24h/24
- 11, rue de l'Arrivée – 75015 Paris
- 09 70 14 01 11
- ☑ Parking Indigo Pasteur (500 m)
- Parking couvert – Ouvert 24h/24
- 81 rue Falguière – 75015 Paris
- 01 41 72 02 70
- ☑ Maine Parking Gare Montparnasse (500 m)
- Parking couvert - Ouvert 24h/24
- 50 avenue du Maine – 75015 Paris
- 01 43 21 50 30
- 13001 Marseille - 04 91 45 24 93





O2

ZONE D'EXPOSITION

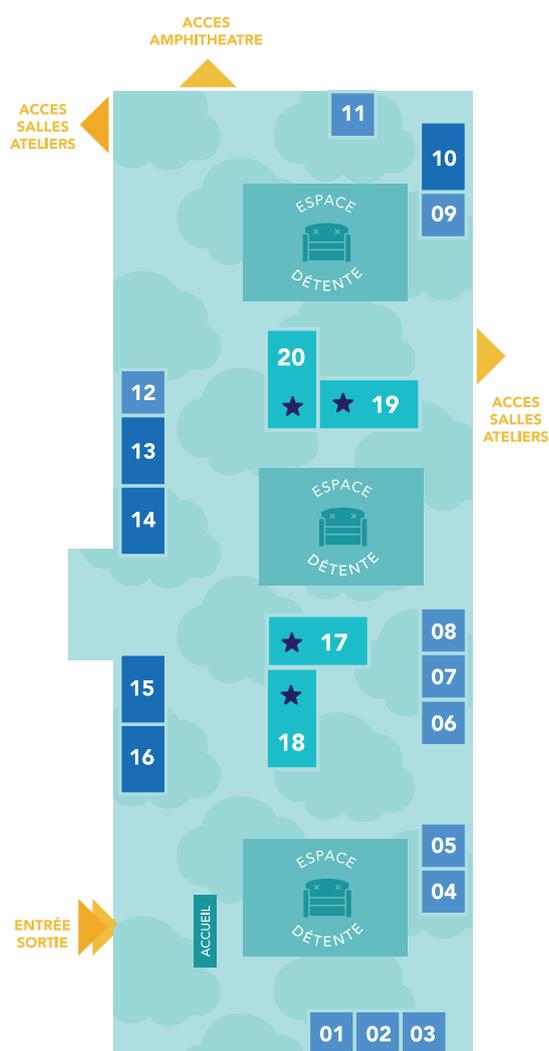
La zone d'exposition est située dans la partie Lobby, en rez-de-jardin.

► Tous les stands, quelque soit leur surface et leur emplacement, seront livrés « équipés » (cf détails page 8). La différence se situera au niveau de la hauteur des cloisons :

- Stands cloisons hautes (2,5m) : 1 à 16
- Stands cloisons basses (1m) : 17 à 20

IMPÉRATIFS

- Utilisation obligatoire de scotch de peintre avant toute utilisation de double face
- L'affichage sur les piliers est interdit ainsi que sur les murs, les portes ou les vitres
- Le perçage des sols, murs ou plafond est interdit
- Aucune arrivée/évacuation d'eau n'est disponible





O3

LIVRAISON ET INSTALLATION

►► LIVRAISON PETITS COLIS

Les livraisons en pré montage pourront être effectuées, **uniquement pour des petits colis (kakémonos et documentation) à partir du jeudi 23 mars 2023 de 9h à 17h**

Pour toute livraison, nous vous remercions de contacter Maria Donzeau au 06 13 04 28 08

►► MONTAGE

Le Rive Montparnasse ne disposant pas de parking privé, un stationnement double file est toléré le temps du déchargement, devant le 44 boulevard de Vaugirard.

Afin de fluidifier l'arrivée des véhicules, l'organisation suivante est mise en place, nous vous remercions de :

- Respecter les horaires de montage (cf page 7)
- Vous stationnez en double file devant le 44 boulevard de Vaugirard
- Décharger vos colis et les déposer sur votre stand dans la zone d'exposition (ne rien laisser dans le hall du Crédit Agricole Assurances »
- Une fois le déchargement effectué vous pourrez aller garer votre véhicule dans un parking à proximité (voir liste des parkings page 3) »

►► DEMONTAGE

De la même manière que lors du montage, vous pourrez stationner un véhicule devant le 44 boulevard de Vaugirard le temps de charger vos colis. Aucun colis ne pouvant être stocké dans le hall du Crédit Agricole Assurances, nous vous demanderons :

- De récupérer votre véhicule et de le stationner devant le 44 boulevard de Vaugirard
- D'aller chercher vos colis sur votre stand et de les charger directement dans votre véhicule. Le chargement se fera en double file.
- De libérer le stationnement dès votre véhicule chargé »

IMPORTANT

En dehors des jours et horaires de livraison indiqués ci-dessus, aucun colis ne sera accepté





O4

IDENTIFICATION DES COLIS

L'identification des colis est impérative, merci de bien vouloir utiliser l'étiquette ci-dessous :

RIVE MONTPARNASSE	
RIVE MONTPARNASSE 44, boulevard Vaugirard 75 015 PARIS Régie RIVE MONTPARNASSE : 00	
Apnées du Sommeil les 1ères Rencontres	
24 mars 2023	
Nom et N° de Stand	
Coordonnées du responsable de stand	
Colis 1/.....	



Attention : tous colis ne portant pas ces informations pourra être refusé

L'OSPL et le Rive Montparnasse déclinent toute responsabilité si par suite d'instructions insuffisantes le matériel n'était pas livré à temps ou s'il était endommagé.

IDENTIFICATION DES COLIS

Dans le cas où un transporteur doit récupérer vos colis, nous vous remercions de :

- Bien fermer tous les colis
- Les étiqueter avec l'adresse de retour sur tous les colis en les numérotant (ex : 1/5, 2/5... 5/5), mentionner un nom et un numéro de téléphone portable sur le premier colis
- Les amener dans la zone de stockage dédiée.
- Prévenir le transporteur de les récupérer :

Le vendredi 24 mars de 17h à 19h.

IMPORTANT : Tous colis ou documents laissés sur le stand au départ de l'exposant sera mis en benne par le service nettoyage. En l'absence de l'exposant à l'arrivée du transporteur, l'OSPL et le Rive Montparnasse déclinent toute responsabilité en cas de détérioration perte ou vol des colis





O5

HORAIRES DU CONGRÈS

	Jeudi 23 mars	Vendredi 24 mars
MONTAGE	15h - 19h	8h - 9h
EXPOSITION		9h - 17h30
DÉMONTAGE		17h30 - 19h

Un accueil exposants sera assuré par l'organisateur sur les horaires suivants :

- Jeudi 23 mars : 15h-19h
- Vendredi 24 mars : 8h-19h

Tout objet ou carton laissé dans les allées sera considéré comme devant être détruit.

Fin manifestation :

Il est rappelé aux exposants qu'il leur appartient de retirer de leur stand toute marchandise, matériel, ou élément décoratif facilement transportable afin de les soustraire à toute convoitise.

Tous les matériels et installations de stand devront être retirés au plus tard le **vendredi 24 mars à 19h**. Passé ce délai, les matériels encore sur place seront réputés abandonnés et les frais de démontage et d'enlèvement seront facturés à l'exposant.

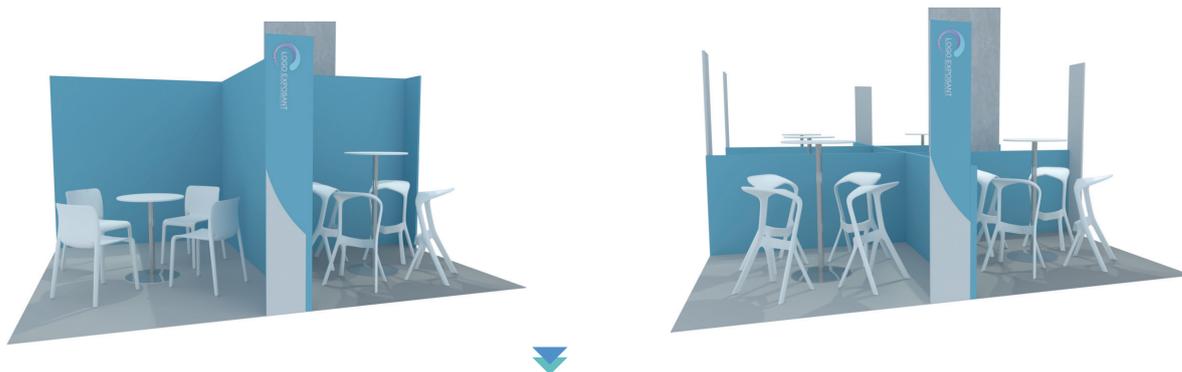




O6

CARACTÉRISTIQUES DES STANDS

►► STANDS EQUIPÉS



Cloison haute ou basse
selon l'emplacement
du stand

- Cloisons en bois recouvertes de coton gratté R°/V° 140g
- Cloisons hauteur 1m ou 2,50 m selon emplacements (cf détails page 4)
- Signalétique haute (2m)
- 1 ensemble mobilier bas composé de 1 table ronde et de 4 chaises
- 1 corbeille
- 1 multiprise avec arrivée électrique

Aucune installation ne doit empiéter sur les allées
Il est interdit de modifier les stands équipés en déposant ou en cachant
tout ou partie des éléments.





O8

PRESTATIONS SUR COMMANDE

Les commandes doivent être notifiées directement auprès des prestataires concernés au plus tard **le 1^{er} mars 2023**.

► BRANCHEMENTS ÉLECTRIQUES

Les stands sont équipés, par défaut, d'une multiprise.
Pour toute demande de puissance électrique supplémentaire, merci de contacter en direct :

Co-Nect

Fanny MONTEAU

Tel : 05 57 94 80 81

f.monteau@co-nect.fr

Lorsque l'exposant prend possession de son stand, le matériel est sous tension.
Le raccordement s'effectue indifféremment sur l'une ou l'autre des prises disponibles, dans la limite des intensités maximum admissibles pour chacune d'elle, à savoir :
16A sur chacune des prises classiques.

► IMPLANTATION BRANCHEMENT ELECTRIQUE

Pour les plans retournés dans le délai imparti, le branchement électrique sera implanté sur le stand conformément aux indications apportées par l'exposant sur le schéma ci-dessous, avec une tolérance de plus ou moins 50cm.

Pour les plans reçus après la date limite, l'OSPL implantera le coffret en fonction des contraintes techniques résultant du câblage et ne peut s'engager à respecter les conditions d'implantation.

Il est particulièrement important que le schéma soit correctement réalisé et orienté par rapport aux allées environnant le stand ou aux autres stands.

Toute demande d'intervention pour déplacement du coffret sera facturée.
Comme l'impose le règlement de sécurité, le coffret de branchement électrique doit être accessible en permanence mais hors de portée du public. Il peut être placé sous un comptoir ou dans un bureau non fermé à clefs.

Si un coffret était placé dans un local fermé à clef, l'exposant n'aurait pas de recours contre l'organisateur ou le technicien qui entrerait, par nécessité, dans le local pour accéder au coffret.



Raison sociale :

Nom et numéro de stand :

PLAN DU STAND (côté et orienté)

- Schématisez votre stand à l'échelle suivante : 1 carré = 1m² (préciser les côtés)
- Indiquez la position des allées, le nom ou le numéro des stands voisins et les cloisons de séparation
- Désignez au moyens des symboles de la légende ci-dessous l'emplacement des différentes prestations

(grille de 16 x 12 carrés)

LÉGENDE

Coffret électrique





► INTERNET

L'ensemble de la zone d'exposition sera couverte par un réseau wifi dédié au congrès.

► LOCATION DE MOBILIER

Co-Nect

Fanny MONTEAU
Tel : 05 57 94 80 81
f.monteau@co-nect.fr

► PRESTATIONS AUDIOVISUELLES & LECTEUR DE BADGE

KEY4EVENTS

Marie Lecomte
marie.lecomte@key4events.com
09 72 67 53 51 / 06 28 276 297

► HOTESSES

Pour toute réservation d'hôtesse, nous contacter à :
expo-rencontres@jprs.fr avant **le 1^{er} mars 2023**.

► PAUSES CAFES & PRESTATIONS TRAITEUR SUR STAND

Vous pouvez dorénavant déjà commander vos pauses et prestations traiteur. Les détails des plateaux repas et cocktails seront connus ultérieurement une fois que la carte automne-hiver 2023 aura été réalisée.

Cette dernière vous sera envoyée par mail afin que vous puissiez nous communiquer la répartition des plateaux-repas et cocktails.

Pour toute commande de pauses ou de prestations traiteur sur votre stand, merci de nous renvoyer le BDC en Annexe 1, complété et signé, au plus tard **le 1^{er} mars 2023** à expo-rencontres@jprs.fr





09

ASSURANCE, GARDIENNAGE ET DECLARATION

▶▶ ASSURANCE

L'assurance de l'exposant est obligatoire pendant toute la durée de la manifestation et pour des sommes suffisantes, contre les dommages corporels, matériels et immatériels de tous ordres qu'il est susceptibles d'occasionner de son fait ou du fait des personnes dont il répond.

L'exposant devra en outre faire assurer l'ensemble de ses matériels et installations. Il est vivement conseillé de faire garantir la valeur exacte des marchandises exposées sous peine d'un règlement partiel du sinistre.

L'OSPL dégage toute responsabilité en cas de dommage ou de vol des biens des exposants dans les lieux d'exposition.

▶▶ GARDIENNAGE

La surveillance du bâtiment de jour et de nuit est assurée par le Rive Montparnasse, sans que toutefois l'application de cette disposition constitue pour lui ou pour l'OSPL une quelconque responsabilité.

Il est vivement conseillé aux exposants présentant des produits sensibles, de compléter la fermeture des stands par des cadenas afin de fermer les réserves de marchandises.





CAHIER DES CHARGES EXPOSANT

1 - Obligations des exposants et locataires des stands :

Les exposants et locataires des stands doivent respecter le présent cahier des charges.

- Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur du Rive Montparnasse y compris cigarette électronique.
- Les aménagements des stands et autres doivent être achevés au moment de l'ouverture de la zone d'exposition aux congressistes.

2 - Conception générale des dégagements

Les exposants et les locataires des stands doivent respecter les limites de leur emplacement : ils ne peuvent empiéter sur les circulations d'évacuation et sur l'accès aux issues

3 - Aménagement des stands

- Les décorations florales en matériaux de synthèse doivent d'emploi limité. Dans le cas contraire, ces décorations doivent être réalisées en matériaux de catégorie M 2 (Euroclasses Ds123d01) du point de vue de la réaction au feu.
- Les matériaux exposés peuvent être présentés sur les stands sans exigence de réaction au feu. Toutefois si ces matériaux sont utilisés pour la décoration des cloisons ou des faux plafonds et s'ils représentent plus de 20% de la surface totale des éléments, les dispositions présentes leurs sont applicables.

Il est interdit d'utiliser des agrafes, punaises ou de la colle pour l'exposition de matériels ou documents sur les panneaux de stands. L'utilisation de pastilles « velcro » mâles adhésives ou de chaînettes fournies par l'organisateur est seule recommandée.

Les matériels exposés ne devront causer aucune gêne ou préjudice aux stands voisins.

Il est impossible d'utiliser du scotch double face toilé ou tout autre modèle fortement adhésif pour fixer un revêtement de sol.

Il est absolument interdit de procéder à :

Tous travaux touchant aux conduits de fumée, d'eau et d'air comprimé, aux circuits électriques, téléphoniques, aux canalisations d'eau ou de vidange, aux monte-charges, aux ascenseurs et aux tranchées pour canalisation.

Tout percement de trous pour accrochage ou scellements.

La dépose de portes, de fixations d'antenne, etc...

L'accroche ou la suspente de quelque structure que se soit au plafond ou faux plafond. y compris la signalétique.

Les réparations des dommages consécutifs à l'inobservation des clauses ci-dessus seront intégralement à la charge de l'exposant.

4 - Installations de gaz temporaires

Les installations au gaz dans les stands ne sont pas autorisées.





5 - Utilisation d'hydrocarbures liquéfiés

L'utilisation d'hydrocarbures liquéfiés n'est pas autorisée à l'intérieur du hall d'exposition.

7 - Installations électriques particulières des stands

Les installations particulières des stands doivent être réalisées par des personnes particulièrement averties des risques spécifiques de la manifestation. Ils doivent posséder les connaissances leur permettant de concevoir et de faire exécuter les travaux en conformité avec le présent règlement.

- Le coffret de livraison de chaque stand doit être inaccessible au public, tout en restant facilement accessible au personnel du stand.
- Les canalisations peuvent être fixées aux aménagements provisoires des stands.
- S'il s'agit de câbles souples, ils doivent être prévus pour une tension nominale au moins égale à 500 volts.
- Les socles des prises de courant doivent être raccordés à des circuits protégés par des dispositifs de protection contre les surintensités de courant nominal au plus égal à 16 ampères.
- Tout appareil nécessitant une puissance supérieure doit être alimenté par un circuit spécialement adapté.
- L'usage d'un adaptateur multiple ou d'un boîtier multiple alimenté à partir d'un socle fixe est autorisé.
- Toutes les canalisations doivent comporter un conducteur de protection relié à la borne de mise à la terre. L'utilisation de prises de terre individuelles de protection est interdite.

8 - Éclairage normal

Les appareils assurant l'éclairage normal dans les stands peuvent être mobiles ; leur alimentation doit respecter les dispositions du présent cahier des charges. Après validation, leur installation initiale ne peut être modifiée sans l'avis du chargé de sécurité.

9 - Machines et appareils présentés en fonctionnement

Toutes les présentations et démonstration sont réalisées sous l'entière responsabilité de l'exploitant. Les machines et appareils présentés en fonctionnement ne doivent faire courir aucun risque pour le public et doivent faire l'objet d'une déclaration à l'organisateur selon les dispositions prévues.

10 - Protection du public

- Si les machines ou appareils en fonctionnement ou non sont présentés en poste fixe, ils doivent comporter des dispositifs mettant les parties dangereuses hors de portée du public circulant dans les allées. Ce résultat est considéré comme atteint si les parties dangereuses se situent à plus d'un mètre de l'allée du public ou si elle est protégée par un écran rigide.

Sont considérées comme parties dangereuses :

- Les organes en mouvement ;
- Les surfaces chaudes
- Les pointes et les tranchants
- Si les machines ou les appareils sont présentés en évolution, une aire protégée doit mettre le public à un mètre au moins des machines ; cette distance peut être augmentée après avis de la commission de sécurité en fonction des risques engendrés.

Tous les matériels doivent être correctement stabilisés pour éviter tout risque de renversement.



12 - Matériels, produits, gaz interdits

Sont interdits :

- La distribution d'échantillons ou de produits contenant un gaz inflammable.
- Les ballons gonflés avec un gaz inflammable ou toxique.
- Les articles en celluloïd
- La présence d'artifices pyrotechniques ou d'explosifs.
- La présence d'oxyde d'éthyle, de sulfure de carbone, d'éther sulfurique et d'acétone.

L'emploi de l'acétylène, de l'oxygène, de l'hydrogène ou d'un gaz présentant les mêmes risques est interdit, sauf dérogation particulière accordée à l'exposant directement par l'autorité administrative.

13 - Liquides inflammables

L'emploi de liquides inflammables est interdit

14 - Consignes d'exploitation

Il est interdit de constituer dans les surfaces d'expositions, dans les stands et dans les dégagements des dépôts de caisses, de bois, de paille, de cartons etc.

Un nettoyage régulier (nettoyage quotidien) doit débarrasser les locaux des poussières et des déchets de toute nature.

Tous les déchets et les débris provenant du nettoyage et du balayage doivent être enlevés chaque jour, avant l'heure d'ouverture au public et transportés hors de l'établissement.

15 - Stationnement des véhicules

Il est important d'informer les exposants, ainsi que leurs prestataires, de l'absence de parking privé au Rive Montparnasse

Le stationnement en double file est toléré pendant la durée des opérations de chargement et déchargement au niveau du PC Sécurité. Aucun stationnement de longue durée ne peut être accordé. Tout stationnement abusif pourra être sanctionné d'une amende ou d'un enlèvement du véhicule.



ANNEXE 1



APNEES DU SOMMEIL, LES RENCONTRES
24/03/2023
RIVE MONTPARNASSE - PARIS

BON DE COMMANDE PRESTATIONS TRAITEUR
A retourner à expo-rencontres@jprs.fr avant le 01/03/2023

Raison sociale :			
Contact client :	Nom/Prénom :	N° portable :	Mail :
Adresse de facturation :			Commentaire Spécifique :
	CP:	Ville:	
Contact sur stand :	Nom/Prénom :		
Téléphone :			
Mail :			
Numéro de stand :			

Vendredi 24 mars 2023			
Désignation <i>Tarif unitaire HT / par personne</i>	Prix Unitaire HT	Quantité	Total HT
LES PAUSES CAFE			
Pause-café simple <i>Café, thé, eaux, jus</i>	9,80 €		
Pause-café viennoiseries <i>Café, thé, eaux, jus, et viennoiseries (mini pains au chocolat, mini croissants, mini pains aux raisins)</i>	15,00 €		
Pause-café sucrée <i>Café, thé, eaux, jus et mignardises (macarons, financiers, cookies et rocher coco)</i>	18,00 €		
MACHINES CAFE ET DOSETTES			
Machine a café à dosettes <i>Tarif pour les 1 jour</i>	65,00 €		
Dosettes de café <i>Lot de 10 dosettes - Livraison en 1 fois</i>	13,50 €		
Bouteille d'eau individuelle <i>Contenance : 50cl</i>	2,00 €		
PLATEAUX REPAS <i>Commande uniquement pour le vendredi 4 juin - Tarif unitaire HT par personne</i>			
Plateau repas <i>Composition : 1 entrée + 1 plat + 1 dessert</i> <i>Le détail vous sera envoyé ultérieurement par mail pour la carte automne-hiver 2023.</i>	52,00 €		
COCKTAILS GOURMANDS <i>Commande uniquement pour le vendredi 4 juin - Tarif unitaire HT par personne</i>			
Cocktail 20 pièces <i>Minimum commande : 50 personnes</i> <i>Le détail vous sera envoyé ultérieurement par mail.</i>	79,00 €		
TOTAL COMMANDE	Total HT		

